



Double nationalité projénitur et mariage avec un étranger.

Par **lagriff**, le **22/11/2009** à **20:42**

Bonjour,

voilà j'aimerais savoir ce qui se passera pour un enfant, dont l'un des parents possède la double nationalité française, et allemande, par droit de sang, et l'autre parent est étranger. (hors UE)

et que se passe-t-il si cette personne décide d'épouser à son tour un étranger. à l'étranger ? (hors EU)

devront-ils suivre trois démarches différentes pour chacun des trois pays concernés ?

ou faire un choix entre l'une des nationalités européennes concernées ?

que prévoit la loi en France pour ces cas ? que prévoit l'Union européenne, pour ces cas qui illustrent bien le brassage européen, mais aussi la lutte que chaque nation mène à préserver son identité,

merci de vos réponses!!!